

VENTE DES IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DES TAXES

PRENEZ AVIS QUE les immeubles ci-dessous désignés seront vendus à l'enchère publique, conformément aux dispositions de la Loi sur les cités et villes, le **mercredi 10 janvier 2024 à 14 h 00**, à la salle du conseil municipal située au 379, rue Dorval à L'Assomption, pour défaut de paiement des taxes municipales et autres impositions dues sur ces immeubles, si ces taxes et autres impositions ne sont pas payées avec les frais encourus avant la vente.

CONDITIONS DE LA VENTE

Tout adjudicataire devra s'identifier en présentant deux pièces d'identité dont une avec photo. S'il s'agit d'une personne morale ou compagnie, le mandataire la représentant devra remettre en plus, une résolution l'autorisant à enchérir.

L'adjudication des immeubles sera faite sous réserves des exigences de la réglementation municipale relative à l'urbanisme, avec les bâtisses y dessus érigées s'il y a lieu, le tout tel qu'ils se trouvent présentement et incluant toutes servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes pouvant les affecter. Les immeubles sont vendus sans aucune garantie légale, notamment de contenance, de qualité du sol et de bâtiment et ils sont acquis **aux risques et périls de l'acheteur**.

Le jour de la vente pour taxes, les frais de vente occasionnés à la Ville **seront ajoutés** au total des taxes impayées inscrites ci-dessous. De plus, des frais de distribution (3 %), les frais de greffier (tarif judiciaire) et les taxes provinciales et fédérales si applicables seront ajoutés au prix de l'adjudication, le tout étant payable **immédiatement**, à défaut de quoi l'immeuble sera remis en vente à la fin du rôle.

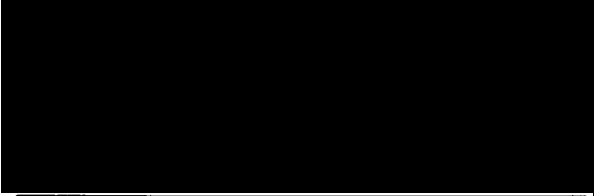
Le propriétaire actuel dispose d'un an à partir de la date d'adjudication, pour racheter l'immeuble au prix payé (incluant les frais), auquel 10 % d'intérêts seront ajoutés.

MODES DE PAIEMENT ACCEPTÉS

- traite bancaire
- chèque visé
- carte de débit (maximum de 3000 \$, vérifier votre limite quotidienne)
- argent comptant (maximum de 3000 \$)

MODE DE PAIEMENT REFUSÉ

- carte de crédit


0774-32-5953-0-000-0000

Leopold Létourneau

Adresse : Lot vacant Rang de la Presqu'île

Le lot numéro : 2 890 526

Circonscription foncière de L'Assomption

90.60 \$
1178-86-3450-0-000-0000

9207-1109 Québec inc.

Adresse : 216 Rang Point-du-Jour Nord

Le lot numéro : 3 932 207

Circonscription foncière de L'Assomption

456 274.57 \$
0982-80-8105-0-000-0000

Lysa Morin

Adresse : 2220 Boulevard de L'Ange-Gardien Nord

Le lot numéro : 5 852 810

Circonscription foncière de L'Assomption

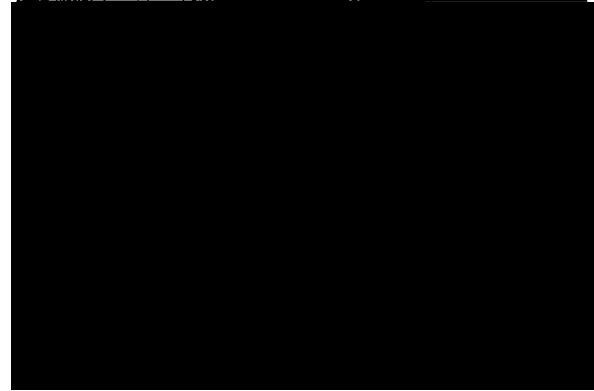
11 088.51 \$**1084-26-5860-0-000-0000**

9149-9954 Québec inc.

Adresse : lot vacant rue Gareau

Le lot numéro : 4 196 480

Circonscription foncière de L'Assomption

161.22 \$


Donné à L'Assomption, ce 22 novembre 2023.




Jean-Michel Frédéric
Greffier et avocat

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, greffier de la Ville de L'Assomption, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en **affichant** une (1) copie au Complexe municipal situé au 781, rang du Bas-de-L'Assomption Nord, en le **publiant** sur le site Internet de la Ville de L'Assomption en date du **mercredi 22 novembre 2023**, et en le **publiant** dans le journal Hebdo Rive Nord, édition du **mercredi 22 novembre 2023**, le tout conformément à la loi et au règlement 248-2018 et ses amendements.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 23^e jour du mois de novembre 2023.



Jean-Michel Frédéric
Greffier et avocat